

PLAN DE COURS

Gestion de la sécurité sur les chantiers



2023



TABLE DES MATIÈRES

SECTION - GESTION DE LA PRÉVENTION

Module 1 - Connaître la CNESST

Présentation.

Expliquer la mission de la CNESST (Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail).

Comprendre la notion d'assureur public de la CNESST.

Connaître les notions d'harcèlement psychologique.

Maîtriser l'équité salariale.

MODULE 2 – CONNAÎTRE LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA PRÉVENTION

Connaître la législation et la réglementation encadrant la prévention.

Comprendre le droit de refus.

Les principaux intervenants du programme de plan de garantie

Comprendre le retrait préventif.

Expliquer les obligations du travailleur et de l'employeur en vertu des articles 49, 50 et 51 de la LSST.

Maîtriser le programme de prévention.

Déterminer les produits dangereux.

Tenir un rapport d'accidents.

Identifier les responsabilités générales du maître d'oeuvre.

Découvrir les exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction.

Coordonner l'utilisation des équipements énumérés au Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution.

Comprendre les dispositions du Règlement sur le programme de prévention, relatives au chantier de construction.

Respecter les normes minimales de premiers secours et de premiers soins relatives au chantier de construction.

Comprendre les dispositions pénales relatives à la Loi sur la Santé et la Sécurité au Travail (LSST).

Comprendre l'obligation de la personne qui supervise un travail.

Transmettre l'avis d'ouverture et l'avis de fermeture de chantier.

MODULE 3 – CONNAÎTRE LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT L'INSPECTION

Connaître le rôle et les pouvoirs de l'inspecteur de la CNESST.

Demander la révision et la contestation d'une décision d'un inspecteur de la CNESST.

MODULE 4 – DÉLIMITER LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Délimiter le chantier de construction.

MODULE 5 – ANALYSER LES RISQUES ASSOCIÉS AUX DIFFÉRENTS TYPES DE TRAVAUX

Identifier les dangers associés aux différents types de travaux.

Analyser les risques relatifs à la santé et à la sécurité du travail.

MODULE 6 – SURVEILLER LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

L'inspection du matériel, des équipements et des moyens de protection collective et individuelle.

Respecter et appliquer les règles de sécurité.

Utiliser de façon conforme et efficace les équipements de protection individuelle (ÉPI).

MODULE 7 – ENQUÊTER SUR LES INCIDENTS, QUASI-ACCIDENTS ET ACCIDENTS SURVENUS SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION ET EN FAIRE LE SUIVI.

Identifier les causes des incidents, quasi-accidents et accidents.

Apporter les correctifs à la suite d'un incident, quasi-accident ou accident.

Informer les intervenants à la suite d'un accident, quasi-accident ou accident.

Tenir un registre d'accidents.

Déclarer les accidents à la CNESST.

MODULE 8 – ÊTRE PROACTIF AU REGARD DE LA PRÉVENTION SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Implanter des méthodes de travail sécuritaires sur le chantier de construction pour favoriser l'élimination du danger à la source.

MODULE 9 – COORDONNER LES TRAVAUX SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION EN TENANT COMPTE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Coordonner les travaux, notamment ceux jugés à risque élevé.

MODULE 10 – ASSURER LA FORMATION DES TRAVAILLEURS

Organiser une session d'accueil et de formation pour les nouveaux travailleurs.

Organiser des rencontres de planification avec les travailleurs.

MODULE 11 – CONNAÎTRE LE RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS À L'ÉGARD DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Distinguer le rôle des différents intervenants responsables de la santé et de la sécurité sur un chantier.

Comprendre quand un agent de sécurité est requis sur un chantier de construction.

Expliquer le rôle et les responsabilités d'un agent de sécurité.

Découvrir l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP construction).

MODULE 12 – METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE PRÉVENTION

Déterminer les critères d'élaboration d'un programme de prévention.

Élaborer un programme de prévention adapté aux activités propres au chantier de construction.

Former un comité de chantier pour la prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

SECTION - GESTION DES DOSSIERS D'INDEMNISATION

MODULE 1 – CONNAÎTRE LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Expliquer l'objet de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. (LATMP).

Comprendre le principe d'indemnisation/assurance sans égard à la responsabilité.

Comprendre les obligations respectives de l'employeur et du travailleur à l'égard de la LATMP.

Comprendre les mesures prohibées pour l'employeur et les plaintes du travailleur qui en découlent.

Expliquer les notions de travailleur et d'employeur.

Expliquer les obligations de premiers secours.

Expliquer les droits d'accès au dossier pour le travailleur et l'employeur.

MODULE 2 – CONNAÎTRE LES PROCÉDURES DE RÉCLAMATION ET LA NOTION D'ADMISSIBILITÉ

Comprendre la procédure de réclamation à la CNESST pour l'employeur et le travailleur.

Distinguer les différents types de lésions professionnelles .

Expliquer la notion de présomption de lésion professionnelle.

Comprendre les critères d'admissibilité d'une lésion professionnelle psychologique.

MODULE 3 – CONNAÎTRE LES RECOURS POSSIBLES

Comprendre la procédure d'évaluation médicale.

Comprendre la procédure de révision d'une décision de la CNESST et de recours devant le Tribunal administratif du travail.

MODULE 4 – CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES À L'IMPUTATION DES COÛTS

Maîtriser les règles relatives à l'imputation des coûts.

MODULE 5 – CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES AU RETOUR AU TRAVAIL

Comprendre l'application du droit de retour au travail.

Interpréter la notion de travail à durée déterminée et retour au travail.

Connaître les droits du travailleur de la construction.

Maîtriser la procédure d'assignation temporaire.

MODULE 6 - CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES À LA FOURNITURE DES SOINS ET À LA DÉMARCHE MÉDICALE

Maîtriser la notion d'assistance médicale.

Comprendre les règles relatives au droit à l'assistance médicale.

MODULE 7 – CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES À L'INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT DU REVENU

Comprendre la réglementation entourant le jour de la lésion et les 14 jours suivants.

Comprendre la notion de salaire net.

Comprendre la notion d'absence pour soins.

Comprendre la notion de capacité de gains.

Maîtriser l'indemnité de remplacement du revenu.

MODULE 8 – CONNAÎTRE LES AUTRES INDEMNITÉS POSSIBLES

Connaître l'indemnité pour préjudice corporel.

Connaître l'indemnité de décès.

MODULE 9 -CONNAÎTRE LES RÈGLES RELATIVES À LA RÉADAPTATION

Maîtriser le droit à la réadaptation.

Comprendre le pouvoir discrétionnaire de la CNESST.

Différencier la réadaptation physique, sociale et professionnelle.

Maîtriser le droit de priorité du retour à l'emploi.

Comprendre la notion d'emploi convenable.

Respecter l'obligation d'accommodement raisonnable.

SECTION - GESTION DES DOSSIERS D'INDEMNISATION

MODULE 1 – CONNAÎTRE LES RÉGIMES DE TARIFICATION

Différencier les taux de l'unité, taux personnalisé et la tarification rétrospective.

MODULE 2 – CONNAÎTRE LES MUTUELLES DE PRÉVENTION

Comprendre ce qu'est une mutuelle de prévention

Analyser les objectifs d'une participation à une mutuelle et les obligations qui y sont liées.

MODULE 3 – CONNAÎTRE LES POUVOIRS DE LA CNESST EN CE QUI CONCERNE LA COTISATION

Connaître les règles de transfert de la cotisation.

Comprendre les modalités relatives à l'information sur l'état de conformité et à l'attestation de conformité.

Se référer au Règlement sur le financement concernant l'utilisation de l'expérience.

MODULE 3 – CONNAÎTRE LES POUVOIRS DE LA CNESST EN CE QUI CONCERNE LA COTISATION

Se référer aux dispositions du Règlement sur le financement concernant le paiement de la cotisation et les versements périodiques.

Maîtriser les dispositions du Règlement sur le financement concernant la déclaration des salaires.

Déclarer à la CNESST les salaires versés aux travailleurs.

Expliquer la notion de travailleurs auxiliaires.

Comprendre les notions d'établissement, de travailleur et de domicile.

MODULE 5 – CONNAÎTRE LES TYPES DE PROTECTION OBLIGATOIRE ET FACULTATIVE OFFERTS PAR LA CNESST

Distinguer le travailleur autonome et le travailleur autonome considéré comme travailleur.

SECTION - INTÉGRATION DES FEMMES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

MODULE 1 – CONNAÎTRE LES MESURES FAVORISANT L'INTÉGRATION DES FEMMES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Connaître le programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction.

Découvrir les mesures favorisant l'intégration des femmes sur un chantier de construction.

EXAMENS PRATIQUES

Simulations d'examens RBQ

NOUS JOINDRE



Adresse

1250 Boulevard René-Lévesque Ouest
Suite 2200, Montréal, H3B 4W8



Téléphone

T. 1 (866) 626-8055



WWW

info@formationconstruction.com
www.formationconstruction.com



FORMATION
CONSTRUCTION